



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **28 JUIL. 2008**

TÉLÉDOC 247

139, RUE DE BERCY

75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Jean-Marc OLERON

Bureau 5BCL

Téléphone : 01 53 18 28 57

Télécopie : 01 53 44 69 06

N° 5BCL-08-1614

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ETAT

**Objet : Préparation du projet de loi de finances pour 2009 : annexe jaune « effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales ».**

P.J. : Liste des principaux écarts entre montants prévus en LFI et dépenses.

Comme l'indique la circulaire générale de construction des jaunes<sup>1</sup>, il est précisé que l'évaluation prévisionnelle du montant des subventions à verser aux collectivités territoriales, subventions dites de « catégorie 63 », pour les années 2008 et 2009 doit être la plus fiable possible.

En effet, il est apparu que les montants prévisionnels de ces subventions ont pu être les années précédentes nettement sous évalué sur certains programmes en LFI par rapport aux crédits dépensés en gestion (cf. les principaux programmes à problème en annexe). Par exemple, le montant total prévisionnel de ces crédits inscrit en LFI 2006 était de 1 675 M€, soit une baisse de 96 M€ par rapport à l'année précédente. Or la dépense constatée en exécution a été de 2 106 M€. L'écart entre le montant en LFI et celui en gestion a donc été de +20 %. De la même manière, il a été inscrit en LFI 2008 une forte baisse du montant global de ces subventions par rapport 2007 (-22 %) qui semble résulter davantage de sous évaluations que d'une véritable baisse de la prévision des crédits affectés aux collectivités territoriales.

La Cour des comptes et le Parlement se sont étonnés de cette situation qui nuit à la lisibilité du jaune et contrevient au principe de sincérité budgétaire. Elle ne saurait se poursuivre sans qu'à terme il ne soit demandé aux directeurs de programmes concernés de fournir une justification de ces écarts à publier dans le jaune.

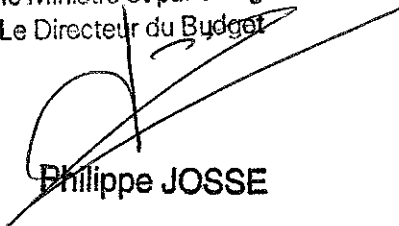
Il est donc rappelé que si les chiffres fournis à ce titre pour le jaune n'ont qu'une valeur indicative, étant sans conséquence juridique sur le montant des dépenses effectuées en gestion, ils doivent cependant être évalués de la manière la plus précise possible et être a priori comparables à ceux de l'exécution de l'année précédente en l'absence de réforme des programmes concernés.

---

<sup>1</sup> Cf. circulaire du 1<sup>er</sup> avril 2008 relative aux annexes générales jaunes à élaborer dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2009 qui indique dans son annexe G la procédure à suivre pour l'élaboration du jaune « Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales ».

Dès lors, dans le cadre de l'élaboration du PLF 2009, il est demandé aux ministères disposant de crédits de subventions de catégorie 63 d'être particulièrement vigilant quant à l'évaluation des montants 2008 et 2009 qu'ils vont renseigner dans leurs PAP. Par ailleurs, à titre expérimental cette année, il n'est plus demandé aux ministères d'envoyer à la Direction du Budget une prévision propre de dépense de catégorie 63 pour le jaune, mais simplement d'envoyer le plus rapidement possible les coordonnées des personnes chargées de la prévision de dépense de catégorie 63 pour les PAP<sup>2</sup>.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

---

<sup>2</sup> à l'adresse mail suivante : [jean-marc.oleron@finances.gouv.fr](mailto:jean-marc.oleron@finances.gouv.fr)



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 28 JUIL. 2008

Crédits catégorie 63 subventions  
aux collectivités locales - Données  
INDIA

		2006												2007					
Ministère	Prog.	LFI			Exécution			Ecart exec-LFI (en %)			LFI			Exécution			Ecart exec-LFI (en %)		
		CP	AE	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	
Culture	131	166,5 M€	166,0 M€	31,4 M€	37,5 M€	-430%	-343%	0,0 M€	0,0 M€	38,2 M€	39,2 M€								
Culture	175	117,8 M€	108,3 M€	110,2 M€	113,1 M€	-7%	+4%	74,8 M€	106,2 M€	111,0 M€	119,6 M€	+48%	+13%						
Culture	224	9,8 M€	9,8 M€	55,8 M€	53,7 M€	-1194%	-1044%	0,0 M€	0,0 M€	66,8 M€	56,1 M€	-93%	-95%						
Ville et logement	135	30,0 M€	37,0 M€	107,5 M€	251,4 M€	+82%	+82%	53,6 M€	50,7 M€	172,2 M€	413,0 M€								
Solidarité, insertion et égalité des chances	177	6,0 M€	6,0 M€	36,5 M€	22,8 M€	+4%	-75%	21,4 M€	24,4 M€	36,1 M€	33,0 M€	-66%	-63%						
Ville et logement	202	80,0 M€	73,2 M€	35,9 M€	0,1 M€	+50%	+83%	128,2 M€	128,0 M€	37,8 M€	0,4 M€	+137%	+45%						
Écologie, développement et aménagement durables	203	17,3 M€	29,3 M€	289,3 M€	342,8 M€	+100%	+100%	2,6 M€	2,6 M€	142,8 M€	118,1 M€								
Écologie, développement et aménagement durables	217	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	+5%	-80%	0,1 M€	0,1 M€	88,0 M€	87,9 M€	+333%	-79%						
Écologie, développement et aménagement durables	226	77,6 M€	1,8 M€	89,2 M€	80,4 M€	+16%	+12%	12,4 M€	12,8 M€	125,8 M€	105,5 M€	-33%	-39%						
Jeunesse et sports	163	8,3 M€	8,3 M€	11,8 M€	10,5 M€	-8%	-30%	8,2 M€	8,2 M€	11,7 M€	10,6 M€	+34%	-47%						
Jeunesse et sports	219	6,2 M€	5,8 M€	3,0 M€	3,4 M€	-57%	-163%	0,4 M€	0,4 M€	2,7 M€	2,7 M€	-34%	-78%						
Solidarité, insertion et égalité des chances	157	6,7 M€	9,8 M€	18,9 M€	20,3 M€			2,3 M€	11,3 M€	10,0 M€	8,2 M€	-100%	100%						
Services du Premier ministre	162	20,5 M€	50,0 M€	20,8 M€	77,1 M€	+100%	+100%	10,0 M€	13,7 M€	58,1 M€	98,6 M€								

Principaux écarts

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE